

**MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA**

**RUM** (à compléter par Cœur de Flandre agglo) :

**Service concerné : Cœur de Flandre agglo – Redevance d'enlèvement des ordures ménagères incitative**

En signant ce document, vous acceptez le règlement de mensualisation et autorisez Cœur de Flandre agglo à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte, conformément aux instructions de Cœur de Flandre agglo.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé ;
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Type de paiement : **RECURRENT**

Référence Abonné : .....

<b>TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER</b>	<b>CREANCIER SEPA</b>
Nom et Prénom* : .....	Identifiant Créancier SEPA : FR81ZZZ658443
.....	Nom : Cœur de Flandre agglo
Adresse* : .....	Adresse : 222 bis rue de Vieux-Berquin
.....	Code postal : 59190
Code postal* : .....	Ville : HAZEBROUCK
Ville* : .....	Pays : France
Pays* : .....	

**COORDONNEES BANCAIRES DU COMPTE A DEBITER :**

Référence IBAN\* : \_\_\_\_\_

Référence BIC\* : \_\_\_\_\_

Je déclare avoir pris connaissance du règlement financier relatif au paiement par mensualisation de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères incitative

Lieu de signature\* :

Signature\* :

Date de signature\* :

**Veillez compléter tous les champs (\*) du mandat et joindre un RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (RIB OU IBAN).**

Les informations contenues dans le présent mandat sont destinées à Cœur de Flandre agglo et les services de l'Etat dans le cadre de la gestion de la facturation liée à la redevance d'enlèvement des ordures ménagères incitative. Elles seront conservées pendant la durée d'utilisation du service par l'utilisateur. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectifications tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Pour exercer ces droits ou pour toutes questions sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données par mail à [dpo@ca-coeurdeflandre.fr](mailto:dpo@ca-coeurdeflandre.fr) ou par courrier postal à Cœur de Flandre agglo, Hôtel Communautaire, 222 bis route de Vieux-Berquin 59190 Hazebrouck Cedex

Si vous estimez, après nous avoir contacté, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.